



interverband für rettungswesen
interassociation de sauvetage
interassociazione di salvataggio

Règlement de l'IAS
pour la formation de secouristes dans le sauvetage
Secouristes niveau 2 IAS

(Premiers secours au quotidien)

L'Interassociation de Sauvetage (IAS)¹ est l'organisation faîtière des services qui s'occupe de la prise en charge préhospitalière des patients en détresse. Elle vise à promouvoir et à coordonner les services de sauvetage suisses.

Egalité linguistique entre homme et femme: pour des raisons de lisibilité, seuls les termes masculins seront utilisés. Les analogues féminins ont la même valeur et le même sens.

Les directives ont été établies par les personnes suivantes :

IAS:

Marcel Schättin (responsable du projet)
Daniela Grohmann

Groupe de pilotage:

Christoph Bosshard
Nicole Heller
Hans Koller
Hansjörg Künzler
Dr. Michael Schorn-Meyer
Joe Schwarz
Stefan Schneider
Jost Wicki

Groupe de travail niveau 2 & 3 :

Daniela Corubolo
Andreas Juchli
Erika Koller
Andi Leutwyler
Emanuel Pauchard
Heidi Vock
Marcel Zbinden

Pour la version française du règlement, la responsabilité a été prise par le groupe latin sous la direction d'Olivier Nyenhuis (IAS) :

Assunta Agri
Sandrine Dénééréaz
Marc Lejeau
Daniel Lopez
Gérald Sellie
Françoise Sudan
Christian Tami
Denis Eschmann

¹ Interassociation de Sauvetage

Table des matières

1. Objectifs généraux	4
2. Public cible.....	4
2.1 Prérequis.....	4
3. Contenu de la formation	4
3.1 Assurer les connaissances de base	4
3.2 Rappel des connaissances de base et surveillance du patient.....	5
a) Mesures pour patient inconscient.....	5
b) Mesures pour patient conscient.....	5
3.3 Lésions corporelles accidentelles	6
3.4 Les maladies aiguës	6
3.5 Connaissances du matériel	6
3.6 Droits/obligations/comportement éthique et relations avec les partenaires	7
3.7 Informations sur les possibilités de la formation continue et de perfectionnement	7
3.8 Contenus/éléments personnalisés	7
4. Approche méthodologique / didactique.....	7
5. Matériel didactique.....	7
6. Suivi des résultats et réflexion.....	8
7. Durée du cours	8
8. Attestation du cours	8
8.1 Durée de validité de l'attestation du cours.....	8
8.2 Renouvellement de l'attestation du cours.....	8
9. Exigences relatives aux formateurs du cours	9
9.1 Formateur du cours	9
9.2 Durée de validité de la reconnaissance du formateur du cours.....	9
10. Abréviations.....	10

1. Objectifs généraux

Dans la formation de secouristes niveau 2, le participant approfondit ses connaissances de premiers secours et acquiert des connaissances de base, en termes de mesures de sécurité et d'hygiène, dans le contexte des blessures physiques accidentelles et des maladies aiguës. Ce cours permet à chacun de répondre aux besoins spécifiques dans les domaines du travail et des loisirs ainsi que de prodiguer les premiers secours dans un cadre ordinaire.

En cas d'accident et de maladie dans les situations quotidiennes, le secouriste peut évaluer en raison de la situation et des ressources matérielles disponibles, si un auto-traitement est possible ou si une aide professionnelle doit être demandée. Il est en mesure de s'occuper des personnes blessées ou malades jusqu'à l'arrivée de l'aide professionnelle et peut ainsi éviter d'autres dégâts et de graves complications. Il peut classer la situation de risque et prendre des mesures appropriées.

2. Public cible

Toutes personnes intéressées, prêtes à acquérir des connaissances et des compétences approfondies en secourisme ainsi que des mesures préventives dans la vie quotidienne.

2.1 Prérequis

- Attestation² valable « Secouriste niveau 1 IAS »
ou
- Attestation BLS-AED valable et certificat de premiers secours valable.

3. Contenu de la formation

3.1 Assurer les connaissances de base

Objectif général Tous les participants ont le même niveau de formation « Secouristes niveau 1 IAS ».

Objectifs particuliers :

Par le biais d'échanges d'expériences, les connaissances de base du participant seront vérifiées et actualisées si nécessaire.

² La vérification aura lieu lors de l'inscription.

3.2 Rappel des connaissances de base et surveillance du patient

Objectif général : Le participant procède à l'évaluation, la surveillance et la prise en charge du patient d'après un schéma simple et prend les premières mesures afin de maintenir ou de rétablir les fonctions vitales.
Il est également en mesure de faire une évaluation approfondie du patient conscient.

Objectifs particuliers :

a) Mesures pour patient inconscient

- Le participant agit selon les directives actuelles AHA³, ERC⁴, SRC⁵ ou des systèmes de cours internationaux équivalents.
- Il agit selon les directives actuelles auprès d'adultes comme auprès d'enfants.
- Il surveille la respiration et prend les mesures adéquates en cas de changements.
- Si nécessaire, il applique les mêmes mesures complémentaires que chez un patient conscient.

b) Mesures pour patient conscient

- Le participant connaît les mesures adéquates qui doivent être prises en cas de suspicion de blessure à la colonne vertébrale.
- Il reconnaît les symptômes d'une éventuelle crise cardiaque respectivement accident vasculaire cérébral et prend les mesures nécessaires.
- Il arrête une hémorragie avec des méthodes de compression et de bandage.
- Il connaît les divers degrés de brûlures et prend des mesures adéquates.
- Il connaît les techniques et les mesures pour le maintien de la température corporelle et la protection contre les éléments.
- Il est conscient de l'importance de la prise en charge du patient et connaît les mesures appropriées comme par exemple la sécurité, l'encouragement, la protection contre les intempéries, etc.

³ American Heart Association

⁴ European Resuscitation Council

⁵ Swiss Resuscitation Council

3.3 Lésions corporelles accidentelles

Objectif général: Le participant est capable d'identifier une situation accidentelle. Il reconnaît les blessures et prend les mesures *nécessaires* (en cas de risque pour les fonctions vitales. Il connaît ses limites et va alarmer, selon le besoin, les secouristes professionnels.

Il peut utiliser les ressources d'aides disponibles.

Objectifs particuliers:

- Le participant décrit la différence entre le saignement artériel et veineux.
- Il est autorisé à prendre des mesures simples en cas d'obstruction des voies respiratoires.
- Le participant connaît les bases des blessures de la tête et du dos ainsi que les mesures à prendre afin de réduire les atteintes secondaires (cinétique, collier cervical).
- Il reconnaît et soigne les blessures simples de la peau.
- Il reconnaît les différentes lésions oculaires et prend les mesures de base adéquates.
- Le participant peut évaluer si un traitement médical est nécessaire en cas de brûlures.
- Il reconnaît les dangers en cas d'accidents électriques et les exigences particulières d'autoprotection.
- Il décrit les mesures à prendre en cas d'empoisonnement en général (par ex. informations sur le centre toxicologique).

3.4 Les maladies aiguës

Objectif général : Le participant reconnaît les symptômes de maladies aiguës et prend les mesures de base nécessaires. Il prend soins des personnes gravement malades jusqu'à l'arrivée de l'aide professionnelle.

Objectifs particuliers :

- Le participant connaît les symptômes d'infarctus suivants : infarctus cardiaque (incl. infarctus muet) & infarctus cérébral.
- Il connaît les causes de certains troubles de la conscience (incl. hypoglycémie).
- Il est en mesure de reconnaître les symptômes d'obstructions des voies respiratoires (incl. piqûres d'insectes) et de prendre les mesures de base (incl. manœuvre de Heimlich).
- Il agit en cas de convulsions selon la situation.

3.5 Connaissances du matériel

Objectif général : Le participant utilise le matériel usuel en fonction de la situation. Il peut gérer correctement les plaies et leurs traitements.

Objectifs particuliers :

- Il est capable d'évaluer les plaies de manière adéquate.
- Le participant utilise la bonne technique pour la désinfection des plaies et l'application des pansements.
- Le participant assure la protection du patient contre le froid et les éléments.
- Il connaît le matériel d'aide pour le rinçage des yeux et il est en mesure de l'utiliser.

3.6 Droits/obligations/comportement éthique et relations avec les partenaires⁶

Objectif général : Le participant connaît ses partenaires ainsi que les principes éthiques des premiers secours.

Objectifs particuliers :

- Le participant connaît les activités des principales organisations de sauvetage (services de sauvetage, polices, pompiers, sauvetage aérien, etc.) et l'importance d'une bonne coopération.
- Il connaît l'importance de la confidentialité, de l'obligation de diligence et de l'obligation de documentation.
- Le participant connaît les possibilités de soutien psychologique d'urgence et les instances qu'il doit contacter en cas de besoin.

3.7 Informations sur les possibilités de la formation continue et de perfectionnement

Objectif général : Le participant est informé des offres de formation continue et de perfectionnement.

3.8 Contenus/éléments personnalisés

- Un maximum de 10% du contenu d'apprentissage peut être ciblé sur les besoins particuliers du client (par ex. aspects de sécurité particuliers).

4. Approche méthodologique / didactique

L'objectif de la formation est d'apprendre et d'exercer les compétences pratiques.

- Les contenus du cours doivent contenir au moins 60% d'exercices pratiques.
- Les méthodes et choix des médias ainsi que le matériel adéquat offrent une conception de cours variés.
- Chaque participant reçoit une documentation du cours.

5. Matériel didactique

Du matériel d'enseignement et des fournitures usuelles sont mise à disposition des participants.

- Matériel du niveau 1, complété par :
 - Matériel de rinçage des yeux.
 - Matériel de refroidissement.
 - Gants à usage unique, matériel de désinfection des plaies, protection contre le froid.

Divers outils pédagogiques sont à utiliser pour les matières à enseigner (par ex. modèles anatomiques, affiches, transparents, évent. modèle en coupe longitudinale de la tête, etc.).

⁶ Se référer aussi à: [SECO, OLT 3 Art. 36 Premiers secours, www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch/themen/00385/02747/02761/index.html?lang=fr)
<http://www.seco.admin.ch/themen/00385/02747/02761/index.html?lang=fr>

6. Suivi des résultats et réflexion

- Suivi formatif des résultats (théorique et pratique) avec feedback basé sur les compétences.
- Une répétition du suivi des résultats est à proposer (si cela devait être nécessaire).

7. Durée du cours

Le cours comprend au moins 14 heures de temps d'enseignement sans les pauses. Après 4 heures de formation, une pause d'au moins 30 minutes doit être prévue. La durée totale du cours doit être répartie sur 2 jours au minimum.

8. Attestation du cours

L'organisateur du cours confirme au participant sa présence au cours de secouriste par une attestation de cours. Celle-ci peut être délivrée uniquement si le cours a été entièrement suivi. L'attestation contient au minimum les informations suivantes :

- Titre : "Secouriste niveau 2 IAS"
- L'organisateur du cours
- Données personnelles du participant (nom, prénom, date de naissance)
- Date d'émission (fin du cours)
- Signature du formateur du cours
- Q-label IAS.

8.1 Durée de validité de l'attestation du cours

La durée de validité de l'attestation du cours est de 2 ans.

8.2 Renouvellement de l'attestation du cours

Afin de renouveler une attestation de cours valable de niveau 2 dans les 2 ans dès la date d'émission, le critère suivant doit être justifié comme suit :

- Au total 7 heures de formation continue dans les institutions reconnues de l'IAS.

Contenu de la formation continue :

- La procédure en cas de patient conscient et inconscient sera enseignée au participant selon le contenu de l'apprentissage du niveau 2.
- Le cours comprend 7 heures de temps d'enseignement sans les pauses. Après 4 heures de formation, une pause d'au moins 30 minutes doit être prévue.

9. Exigences relatives aux formateurs du cours

9.1 Formateur du cours

- Le formateur du cours doit être un formateur niveau 2 reconnu IAS, c'est-à-dire :
 - Au minimum en possession d'une attestation niveau 3 valable.
 - Instructeur BLS-AED selon AHA, ERC, SRC ou systèmes de cours internationaux équivalents.
 - Attestation BLS-AED⁷ valable.
 - Formateur certifié niveau 1 et au minimum 21 heures de cours de base pour la formation des adultes ou autres compétences méthodologiques-didactiques.

OU :

- Possession d'une attestation niveau 3 valable.
 - Instructeur BLS-AED selon AHA, ERC, SRC ou systèmes de cours internationaux équivalents.
 - Attestation BLS-AED valable.
 - Au minimum 42 heures de cours de base pour la formation des adultes ou autres compétences méthodologiques-didactiques.
- Le formateur doit accomplir 21 heures de formation continue personnelle en l'espace de 2 ans, dont :
 - 7 heures méthodologiques-didactiques
 - 14 heures médicales

Une fonction de responsable de cours ne peut être prise en compte.

- Il peut former seul 8 personnes au maximum pour la partie pratique. Pour le domaine BLS-AED, un rapport selon les directives actuelles AHA, ERC, SRC ou systèmes de cours internationaux équivalents doit être respecté.

9.2 Durée de validité de la reconnaissance du formateur du cours

La reconnaissance est valable 2 ans. L'organisation de formation est responsable de l'évaluation du renouvellement.

⁷ Basic Life Support / Automated External Defibrillator

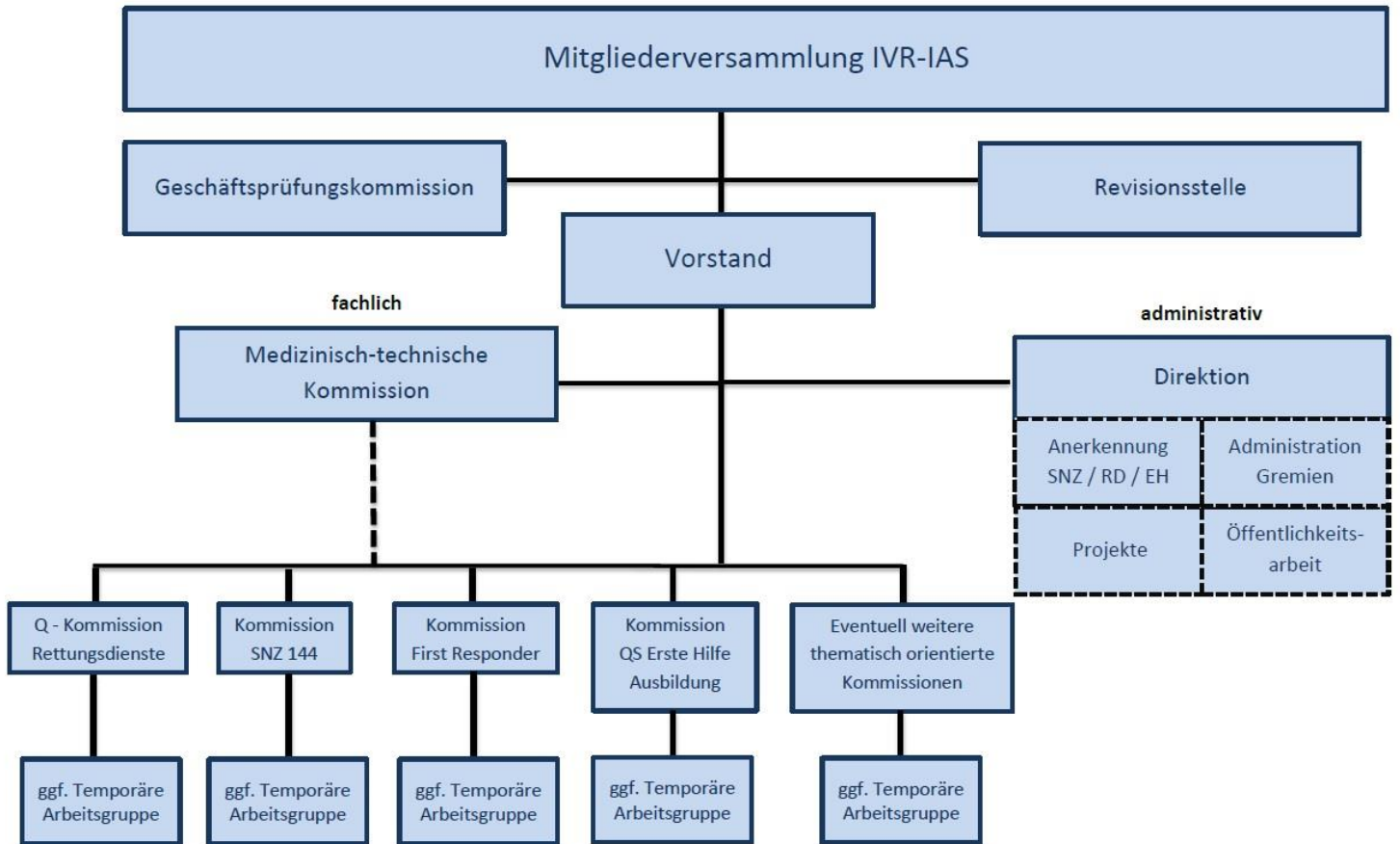
10. Abréviations

AHA	American Heart Association
BLS-AED	Basic Life Support - Automated External Defibrillator
ERC	European Resuscitation Council
IAS	Interassociation de Sauvetage
SRC	Swiss Resuscitation Council

Interassociation de Sauvetage IVR – IAS
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
3000 Berne

Tél. / Fax.	031 / 320 11 44	031 / 320 11 49
Homepage	www.ivr-ias.ch	www.144.ch
Email	info@ivr-ias.ch	

Organisation IVR-IAS



144

pour tous

les cas d'urgences sanitaires

für alle medizinischen Notfälle

per tutte le urgenze sanitarie